

Haute-Savoie

DL Gens du voyage dans l'agglomération d'Annemasse : « Il va y avoir un drame. On va les casser, leurs caravanes ! »

Ce lundi 24 avril, une réunion inédite a réuni commerçants, représentants de l'État, forces de l'ordre et élus. Objectif : lutter contre les installations illicites de gens du voyage. Face à la lenteur des procédures, les commerçants ont prévenu qu'ils finiraient par faire, eux-mêmes, le règlement.

Adélaïde SCHUTZ - 25 avr. 2023 à 19:09 | mis à jour le 01 mai 2023 à 16:36 - Temps de lecture : 5 min



01 / 02

Ce lundi, pour la première fois, élus, force de l'ordre, commerçants, représentants de l'État, et même Procureur de la République, étaient réunis pour trouver des solutions face à un groupe de gens du voyage qui leur « polluent la vie ». Photo Le DL /A.S.

« Si je mets le feu à un parking, vous allez mettre combien de temps à venir ? Si je vole votre électricité ? Si je détruis une borne incendie ? Si je détruis des câbles de compteurs en les laissant dénudés sur le passage des enfants qui risquent de s'électrocuter ? »



Ce lundi 24 avril au soir, la colère des commerçants venus d'Annemasse, Vétraz, Cranves-Sales, Saint-Cergues... était plus que palpable. Et, ils sont venus en force, plus d'une soixantaine, pour assister à une première réunion exceptionnelle organisée par Annemasse Agglo en lien avec le collectif de chefs d'entreprise et d'artisans de la zone commerciale (Ville-la-Grand, Borly, etc.) qui avait déjà organisé [une manifestation coup de poing en mars](#).

Pour répondre à leurs nombreuses questions, et surtout incompréhensions, des représentants de l'État, de la justice étaient à leurs côtés. [La députée Virginie Duby-Muller très engagée depuis le début sur ce dossier brûlant](#), et la sénatrice Sylviane Noël qui vient de faire adopter au sénat un amendement pour améliorer la réponse pénale face à la recrudescence des occupations illicites (en attente du passage devant l'Assemblée nationale) étaient aussi présentes. La sous-préfète de Saint-Julien-en-Genevois Nadia Idiri, le procureur de la République Bruno Badré, des gendarmes, la commissaire de police d'Annemasse : en bref des poids lourds pour tenter de trouver ensemble des solutions pour les commerçants à bout.



« Présentez-nous ce qu'est le schéma départemental d'accueil de gens du voyage. Parlez-nous de la loi en matière de propriété privée... », a introduit Christelle Vaudaux, chef d'entreprise, devenue bon gré mal gré porte-parole de la gronde des commerçants dont les parkings sont envahis par les caravanes d'un groupe de gens de voyage qui fait des sauts de puces entre le nord de l'Agglo et le Chablais. Leurs agissements sont dénoncés en vain par tous depuis des années.

Au-delà de la longue liste des infractions impunies qui a été énumérée : tout le monde est tombé d'accord pour dire que « c'est ce groupe-là qui pose problème », qui « ne respecte pas les lois de la République » et qui engendre la colère des habitants avec ce sentiment de plus en plus fort d'impunité.

Cadre légal, procédure d'expulsion, nombre de places d'accueil des gens du voyage dans le département, celles qui manquent, nécessité d'avoir un schéma départemental en règle, le pourquoi ça coince au niveau législatif : l'échange entre les commerçants et les représentants des instances a été constructif, parfois technique avec des astuces qui leur ont été données sur comment gagner du temps dans leurs procédures. Enfin, quand c'est possible.

« La mesure actuelle d'expulsion ne fonctionne pas. Car le préfet, au tribunal administratif, se fait à chaque fois retoquer. La procédure ne



peut pas être valable si le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage n'est pas respecté. Ces gens du voyage le savent et ils en jouent car ils ont de très bons avocats », a résumé la sous-préfète.

Le procureur de la République Bruno Badré a répondu à de nombreuses questions, même si les expulsions ne sont pas de son ressort.

« On va le faire nous-même le règlement ! »



« Je ne peux pas agir sur un groupe, mais sur des individualités sur le plan judiciaire. Je prends l'engagement d'aller, dès que les conditions le permettent, sur des comparutions immédiates. » Pour ça, il faut que les commerçants envahis, ou témoins d'infractions, de mise en danger d'autrui, portent plainte et déclenchent une enquête.

Face à ce condensé de lois, de rappels, il est apparu vite évident aux commerçants, que les élus, malgré leur mobilisation, étaient confrontés à des vides législatifs. L'exemple des amendes de la police nationale qui n'arrivent pas ou, qui ne sont jamais payées car ces gens du voyage sont sans adresse postale, est parlant. « C'est lamentable ! Nous, on respecte le législateur. Vous nous demandez d'être patients, mais ce ne sont pas vos terrains privés qui sont envahis, vos entreprises ? Nous sommes arrivés à un stade où il va y avoir un drame. Car comme il n'y a pas de règlement adapté à notre situation, nous, on va le faire le règlement. Et je peux vous dire qu'avec nos engins, on va les casser, leurs caravanes ! »

Élus, procureur, député tous ont entendu cette colère qui gagne chaque jour du terrain. Même des jeunes agriculteurs du Chablais étaient venus exprès. « Si mon terrain est envahi, je fais quoi de mes vaches ? Je vous les amène ? Il leur faut dix minutes pour détruire



nos terrains, notre gagne-pain. » Chaque commençant, agriculteur a bien compris, que tant que le législateur ne changeait pas la loi, ils étaient dans une impasse. La vraie question est : jusqu'à quand ils supporteront la situation ?



Dépôts de plaintes, saisies de véhicules... : ce qui marche

« Il faut faire évoluer la loi », a résumé Christelle Vaudaux, chef d'entreprise de Sivemat, à Cranves-Sales.

Le problème, [et Sylviane Noël](#) et Virginie Duby Muller l'ont bien expliqué aux commerçants, c'est que la problématique des gens du voyage est plus forte en Haute-Savoie, comme dans d'autres départements frontaliers, qu'ailleurs, avec des gens du voyage attirés par la Suisse. « Pour faire passer nos amendements, pour durcir la loi ou simplifier les procédures d'expulsions, il nous faut la Majorité. Or, quand on raconte ce qui se passe ici avec les gens du voyage, à Paris, ils nous demandent, mais pourquoi vous vous en prenez aux gens du voyage ? ». L'ensemble des parlementaires de Haute-Savoie restent mobilisés. En attendant de faire bouger les choses, voilà les pistes, les solutions qui ont été mises en avant ce lundi soir.



Trois leviers

Le premier levier à activer c'est le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui pose tant de problèmes et dont les élus doivent s'emparer. L'enjeu étant de pouvoir proposer des terrains disponibles, dans une région où le foncier est très rare.

Le deuxième levier, ce sont les plaintes. Ce lundi soir, les commerçants ont été encouragés à déposer plainte de manière systématique afin d'engager des démarches non pas administratives mais judiciaires pour parvenir à l'étape de la comparution immédiate et donc d'une condamnation.

Le troisième point mis en avant, c'est le travail du comité de pilotage chapeauté par la préfecture, mêlant différents interlocuteurs au niveau des services de l'État, des forces de l'ordre, des élus locaux. Les services de l'État ont assuré aux commerçants qu'ils allaient mettre la pression sur les gens du voyage en faisant intervenir la Protection de l'enfance pour leurs enfants non scolarisés. Autres moyens de pressions qui marchent : la multiplication des contrôles de police ou gendarmerie dans les camps avec saisie des véhicules. En gros, la parade trouvée en attendant d'avoir une réponse légale plus adaptée et surtout durable aux agissements du groupe, c'est de

jouer sur les individualités et leurs infractions quotidiennes.

Faits-divers - Justice

Crime, délit et contravention

